

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Service Handicap et Maintien dans l’emploi | **Avenant à la convention de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement** |  |

**Comment compléter le modèle d’avenant :**

**Ce modèle d’avenant est à choix multiples.**

Cinq hypothèses ont été envisagées, vous permettant de :

- mettre fin à la période de préparation au reclassement débutée avant l’avis du conseil médical, si l’avis rendu ultérieurement n’est pas un avis d’inaptitude aux fonctions du grade et que l’autorité territoriale ou le président du Cdg ou le président du CNFPT décide d’y mettre un terme ;

- d’adapter le contenu, la durée et les modalités de déroulement de la période de préparation au reclassement à la suite des évaluations faites au cours de son déroulement ;

- de prolonger le terme de la période de préparation au reclassement en cas de congés le permettant ;

- de maintenir le fonctionnaire en position d’activité pour une durée de 3 mois maximum lorsque l’agent formule une demande de reclassement et que celui-ci ne peut intervenir immédiatement.

- d’interrompre, d’un commun accord, la période de préparation au reclassement (hypothèse qui devrait être exceptionnelle compte tenu de l’objectif de la PPR);

Si vous êtes concernés par plusieurs hypothèses, vous pouvez reprendre les éléments utiles de chacune d’entre elles.

**Les éléments en noirs** sont à conserver quelle que soit l’option choisie.

**Les éléments en bleu** ne doivent être conservés dans l’avenant à la convention que si les parties sont concernées.

**Les éléments en orange** visent à expliciter les différents contenus et doivent être supprimés dans l’avenant dans sa version finale.

Entre

* La Commune / l’Établissement public *(à préciser)*, représentée par son Maire / Président *(à préciser)*, dûment habilité *[par la délibération n° … (à compléter) en date du … (à compléter) à signer le présent avenant* *(à ne faire figurer que lorsque* ***la collectivité n’est pas affiliée*** *au centre de gestion et dès lors que cette convention engage des dépenses ce qui relève du module complémentaire prévu à l’article …… de la présente convention) pour la collectivité*], à signer la présente convention, ci-après dénommé(e) « la collectivité » ;

Et

* Monsieur / Madame *… (à compléter)*, titulaire du grade *… (à compléter)*, domicilié(e) à l’adresse suivante *… (à compléter)*, ci-après dénommé(e) « le fonctionnaire » ;

Et

* Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, représenté par son Président, Monsieur Philippe LOCATELLI, dûment habilité par la délibération n°2022-46 en date du 10 octobre 2022 à signer le présent avenant, ci-après dénommé « le cdg69 » ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.826-2 et suivants ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l’exercice de leurs fonctions ;

Vu la convention de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement conclue entre l’agent, la collectivité et le cdg69 en date du *… (à compléter)*, notamment son article 9 ;

***Hypothèse n° 1 :***

*À utiliser si la période de préparation au reclassement a débuté sur demande du fonctionnaire* ***avant*** *la réception de l’avis du conseil médical et si, à la réception de l’avis, l’agent est finalement apte à ses fonctions et que la fin de la période de préparation* *au reclassement est souhaitée par l’autorité territoriale, le président du cdg ou du cnfpt :*

Vu l’avis du conseil médical en date du *… (à compléter)* déclarant le fonctionnaire apte aux fonctions correspondant aux emplois de son grade ;

Considérant que dans une telle hypothèse, l’autorité territoriale, le président du cdg ou le président du cnfpt peut décider de mettre fin à la période de préparation au reclassement,

Considérant la décision de mettre fin à la période de préparation au reclassement prise en date du *… (à compléter)* par M…………. *(Maire ou président)*

Il est en conséquence convenu de préciser par avenant ce qui suit :

**Article 1 – Terme de la période de préparation au reclassement**

Le terme de la période de préparation au reclassement prévu à l’article 2 de la convention précitée est modifié.

Il est mis fin à la période préparation au reclassement de M………… à compter du ……….. *(Indiquer la date de fin).*

***Hypothèse n° 2 :***

*À utiliser lorsque les évaluations faites régulièrement au cours de la période de préparation au reclassement conduisent à adapter le contenu (ex : insertion de stages ou de formations…), la durée (allongement dans la limite d’un an …) et les modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement**par avenant (conditions d’accueil en stage…..).*

*Dans cette hypothèse, les modifications ou précisions apportées à la convention initiale peuvent être importantes. En outre, en cas de stage et/ou de mise en situation hors collectivité, il est nécessaire de faire parvenir cet avenant à la structure d’accueil pour qu’elle soit informée des obligations qui lui incombent, conformément à ce qui est prévu par la convention initiale.*

*Dans le cadre d’une* ***modification impliquant la réalisation d’un stage ou d’une mise en situation*** *hors collectivité, il faut insérer la* ***signature de la structure d’accueil*** *(cf. encart à insérer en dernière page).*

Considérant l’évaluation régulière de la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement réalisée conjointement avec l’agent,

Considérant qu’au vu de l’évaluation précitée, il est nécessaire d’adapter la durée OU/ET le contenu OU/ET les modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement dans les conditions ci-après,

*(le cas échéant, en cas de stage et/ou de mise en situation hors de la collectivité)* Considérant que M…………….. effectuera un stage OU/ ET une mise en situation auprès de …………….. *(à compléter par le nom et le siège de la structure d’accueil en cas de stage et/ou mise en situation à l’extérieur de la collectivité)*

Il est en conséquence convenu de préciser par avenant ce qui suit :

**Article 1 – Objet du présent avenant**

Le ou les articles…… de la convention de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement en date du ………. est / sont modifié(s) et /ou précisés en italique comme indiqué à l’article 2 ci-après. Le reste de la convention est inchangé.

*(Le cas échéant, si modification pour prévoir un stage ou une mise en situation)* La mention « *il est précisé* » figurant dans les articles ci-après a pour objet d’indiquer quelles sont les règles définies en cas de stage et/ou de mise en situation, sans remettre en cause les règles générales de la convention de préparation au reclassement initiale.

*(Le cas échéant, en cas de stage ou de mise en situation hors de la collectivité),* ………… *(indiquer la structure d’accueil)* a été associé(e) à l’élaboration du présent avenant pour ce qui concerne les modalités d'accueil de M………….. Le présent avenant lui est transmis pour information sur les conditions de déroulement du stage d’observation et/ou de mise en situation ainsi que signature.

**Article 2 – Modifications et précisions apportées à la convention initiale**

***À adapter à chaque avenant****: Indiquer ci-dessous, le cas échéant articles par articles y compris les alinéas lorsque c’est nécessaire, les modifications apportées à la convention initiale.*

***Au choix :***

 *« Article 2 – Durée*

*Au vu des actions de reclassement restant à engager, la période de préparation au reclassement est prolongée jusqu’à la date du … inclus (à compléter – attention, la durée maximum de la période de préparation au reclassement initiale et de ses prolongations ne peut excéder un an)*.

 *Article 3 – Actions proposées au fonctionnaire (détailler les modifications, ajouts, retraits d’actions proposées ….)*

*Les actions proposées au fonctionnaire sont complétées des suivantes, acceptées par celui-ci :*

***(le cas échéant)*** *3.1 Préparation à la transition professionnelle*

*Actions effectuées par le cdg69*

*Afin de compléter la démarche de préparation au reclassement* *au titre de l’analyse des aptitudes et des compétences personnelles et professionnelles du fonctionnaire, seront réalisées par le cdg69 les actions suivantes parmi les modules complémentaires :*

*(indiquer les modules d’accompagnement complémentaires choisis par la collectivité parmi les propositions suivantes :*

* + *un entretien diagnostic approfondi (coût de 380€, le cas échéant, pour les collectivités non affiliées)*
	+ *une évaluation de la faisabilité du projet de reclassement par la mise en place de tests (évaluation du potentiel, savoirs de base) (coût de 380€, le cas échéant, pour les collectivités non affiliées)*
	+ *l’élaboration du projet professionnel (tests, entretiens face à face) et la recherche d’une formation (coût de 630€, le cas échéant, pour les collectivités non affiliées)*
	+ *un accompagnement dans les actions post-bilan (mise en œuvre et évaluation des stages d’observation et d’immersion) (coût de 500€, le cas échéant, pour les collectivités non affiliées)*

*Afin de compléter l’accompagnement du fonctionnaire dans la recherche de reclassement, sera également réalisé par le cdg69, le module complémentaire :*

* + *un accompagnement individualisé à la recherche de poste (coût de 250€, le cas échéant, pour les collectivités non affiliées)*

***(****le cas échéant) Actions proposées par la collectivité*

* + *… (à compléter)*,

**(*le cas échéant*)** *3.2 Formation(s)*

*Afin de se préparer et, le cas échéant, de se qualifier aux emplois identifiés pour son reclassement et compatibles avec son état de santé, le fonctionnaire bénéficie des actions de formation complémentaires suivantes :*

* + *… (à compléter)*

***(le cas échéant)*** *3.3 Stage(s) d’observation ou de mise en situation*

*Afin de se préparer aux emplois identifiés pour son reclassement et compatibles avec son état de santé, le fonctionnaire effectue un stage d’observation et /ou de mise en situation.*

*(Le cas échéant, si le stage a lieu hors de la collectivité) La structure d’accueil s’engage à :*

* + *garantir et respecter les conditions d’accueil du fonctionnaire définies par le présent avenant,*
	+ *accompagner le fonctionnaire accueilli durant son stage et/ou sa mise en situation.*

*(Dans tous les cas, y compris stage ou mise en situation dans la collectivité) Au cours du stage, le fonctionnaire sera encadré par un tuteur qui est chargé de le guider, de favoriser son intégration dans le service d’accueil, de l’aider dans l’acquisition des compétences nécessaires et d’organiser et d’évaluer les actions effectuées.*

*Celui-ci aura lieu :*

* + *au sein de la collectivité (préciser le service d’accueil, la durée du stage ainsi que, le cas échéant, les missions / fonctions confiées et le grade correspondant, les horaires et les objectifs donnés au stage et à la mise en situation……). Le tuteur désigné est : ……………… (nom, prénom, qualité)*

*OU*

* + *auprès de la structure d’accueil (préciser la structure d’accueil, le service, la durée du stage ainsi que, le cas échéant, les missions / fonctions confiées et le grade correspondant, les horaires, et les objectifs donnés au stage et à la mise en situation …). Le tuteur désigné est : ……………… (nom, prénom, qualité). Le stage et / ou la mise en situation est organisé(e) conformément aux avis du conseil médical et du médecin du travail transmis par la collectivité. En outre, si des adaptations au poste de travail sont nécessaires, la structure d’accueil et/ou le cdg69 devra en être informé(e) par la collectivité.*

*3.4 Fin du stage et/ou de la mise en situation*

*La structure d’accueil se réserve le droit de mettre fin au stage et/ou à la mise en situation en cas de non-respect par le fonctionnaire des modalités prévues et ce, après en avoir prévenu, par écrit, l’intéressé et la collectivité.*

*La collectivité pourra mettre un terme au stage et/ou à la mise en situation en cas de non-respect des modalités fixées pour le déroulement de celui-ci.*

*Le fonctionnaire peut solliciter sa collectivité par écrit afin qu’il soit mis fin au stage et/ou à la mise en situation, en cas d’inadéquation dudit stage et/ou de la mise en situation avec les objectifs définis. Suite à la réception de ces éléments, la collectivité pourra décider de mettre un terme au stage et/ou à la mise en situation dans les conditions fixées à l’alinéa précédent.*

*Au terme de la durée prévue du stage et/ou de la mise en situation, le fonctionnaire poursuit ses actions de reclassement et continue de bénéficier de la période de préparation au reclassement. La fin de stage anticipée ne met pas un terme à la période de préparation de reclassement.*

*Article 4 : Évaluation des actions proposées au fonctionnaire*

*Il est précisé qu’en cas de stage et/ou de mise en situation,* *l’évaluation prend la forme d’un entretien entre le fonctionnaire, la collectivité et/ou le cdg69 ainsi que le tuteur désigné* *dans le cadre du stage d’observation et/ou de mise en situation prévu à l’article 3-3 du présent avenant.*

**(*le cas échéant*** ***en cas de stage d’observation ou de mise en situation hors de la collectivité*)** *Article 5 : Situation administrative du fonctionnaire*

*Il est précisé qu’y compris au cours du stage d’observation et/ou de mise en situation auprès de …..* (*Préciser le nom de la structure d’accueil), le fonctionnaire est en position d’activité dans son grade d’origine et reste employé par sa collectivité.*  *De la même manière, la période de préparation au reclassement est assimilée à une période de service effectif pendant laquelle le fonctionnaire conserve tous les droits liés à la position d’activité.*

*5.1 Rémunération*

*Il est précisé qu’y compris au cours du stage d’observation et/ou de la mise en situation auprès de ….. (Préciser le nom de la structure d’accueil), la rémunération et le cas échéant, l’indemnisation des frais de déplacement et de séjour sont versés par la collectivité dans les conditions prévues par les décrets n° 2001-654 du 19 juillet 2001 et n° 2006-781 du 3 juillet 2006.*

*5.2 Congés*

*Il est précisé qu’y compris au cours du stage d’observation et/ou de la mise en situation, M………… bénéficie des différents congés auxquels peuvent prétendre les fonctionnaires territoriaux en position d’activité (congés annuels, congé de maternité, congés de maladie…) sous réserve qu’il en remplisse les conditions.*

*Les congés annuels du fonctionnaire sont accordés par la collectivité, conformément aux dispositions du décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985, après accord de la structure d’accueil. (Préciser les dates des congés annuels si celles-ci sont connues au moment de la signature de la convention, en tenant compte des dates des actions proposées à l’article 3 de la convention.).*

***Cas particulier :***

*Les congés pour raison de santé, CITIS, d'un congé de maternité ou de l'un des congés liés aux charges parentales prévus aux articles L. 631-6 à L. 631-9 du code général de la fonction publique: Dans le cas où l'agent bénéficie de l’un de ces congés, la date de fin de la période de préparation au reclassement, est reportée de la durée de ce congé. Un avenant viendra alors préciser la nouvelle échéance.*

*5.3 Protection sociale*

*Il est précisé que le fonctionnaire en stage d’observation et/ou en mise en situation hors de sa collectivité, bénéficie de la protection sociale des accidents de travail et des maladies professionnelles. La collectivité prend en charge le coût de cette protection, conformément à la réglementation dont relève le fonctionnaire.*

*5.4 Discipline*

*Il est précisé qu’en cas de manquement aux obligations et à la déontologie auxquelles le fonctionnaire reste soumis durant la période de préparation au reclassement y compris durant le stage d’observation et/ou de mise en situation, la collectivité pourra engager une procédure disciplinaire à son encontre, sur proposition de la structure d’accueil.*

*Article 6 – Engagements des parties*

*6.1 Engagements du fonctionnaire*

*Il est précisé que durant le stage d’observation et/ou de mise en situation, le fonctionnaire s’engage à :*

* + *s’impliquer dans son stage d’observation et/ou de mise en situation et respecter les objectifs fixés,*
	+ *suivre de manière assidue et respecter les horaires du stage d’observation et/ou de mise en situation.*

*6.2 Engagements de la collectivité*

*Il est précisé qu’y compris durant le stage d’observation et/ou de mise en situation, la collectivité s’engage à contracter les assurances permettant la couverture des risques attachés au suivi par le fonctionnaire du stage d’observation et/ou de mise en situation, notamment en matière de responsabilité civile et de déplacements professionnels.*

*En outre, il est précisé que la collectivité s’engage à :*

* + *informer la structure d’accueil et / ou le cdg69 de tout élément permettant le bon déroulement du stage et/ou de la mise en situation.*

**(le cas échéant, si la collectivité a choisi le module complémentaire « accompagnement dans les actions post-bilan » de la convention d’origine ou du présent avenant)**

*6.3 Engagements du cdg69*

*Il est précisé que le cdg69 s’engage à participer à l’élaboration et à suivre le déroulement du stage d’observation ou de mise en situation, en lien avec la collectivité, le fonctionnaire et la structure d’accueil.*

*Article 7 – Dispositions financières*

*7.1 Actions de préparation à la transition professionnelle*

*(le cas échéant, pour les collectivités non affiliées) Il est précisé que le coût des modules complémentaires proposés par le cdg69 visés à l’article 3.1 du présent avenant, choisis par la collectivité et acceptés par l’agent est à la charge de la collectivité.*

*(le cas échéant, pour les collectivités affiliées) Il est précisé que le coût des modules complémentaires proposés par le cdg69 visés à l’article 3.1 du présent avenant, choisis par la collectivité et acceptés par l’agent sont délivrés à titre gratuit dans le cadre de la convention FIPHFP.*

*7.2 Formations, stages et mises en situation*

*Il est précisé que les frais pédagogiques des actions de formation prévues à l’article 3.2 du présent avenant sont à la charge de la collectivité.*

*De même, il est précisé que les frais de déplacement afférents aux périodes de formation et de stage ainsi que la rémunération du fonctionnaire sont à la charge de la collectivité conformément aux dispositions prévues à l’article 5 du présent avenant.*

*7.3 Modalités de règlement (le cas échéant, pour les collectivités non affiliées)*

*Il est rappelé que les prestations visées à l’article 3 et réalisées seront facturées après service fait en juin et en décembre. L’avis des sommes à payer sera déposé sur chorus pro à l’appui du code service et/ou numéro d’engagement qui devront être communiqués au cdg69. »*

***Hypothèse n° 3 :***

*À utiliser si au cours de la période de préparation au reclassement, y compris lorsqu’elle a déjà fait l’objet d’une prolongation par avenant(s), l’agent a bénéficié d’un congé pour raison de santé, d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service, d'un congé de maternité ou de l'un des congés liés aux charges parentales prévus aux articles L. 631-6 à L. 631-9 du code général de la fonction publique [congé de naissance, congé pour l’arrivée d’un enfant en vue de son adoption, congé d’adoption, congé de paternité et d’accueil de l’enfant].*

*(le cas échéant, si la convention initiale a déjà fait l’objet d’une prolongation)* Vu l’avenant en date du ……….. prolongeant le terme de la convention de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement

Considérant que la date de fin de la période de préparation au reclassement est reportée de la durée du ou des congés pour raison de santé, d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service, d'un congé de maternité ou de l'un des congés liés aux charges parentales prévus aux articles L. 631-6 à L. 631-9 du code général de la fonction publique *[congé de naissance, congé pour l’arrivée d’un enfant en vue de son adoption, congé d’adoption, congé de paternité et d’accueil de l’enfant]* dont l’agent a bénéficié au cours de la période initiale et, le cas échéant, de sa prolongation ;

Considérant le ou les arrêté(s) *(à adapter)* plaçant l’agent en congé….. *(Lister les congés concernés)* rendant nécessaire le report du terme de la période de préparation au reclassement de M……………,

**Article 1 – Objet du présent avenant**

Le terme de la période de préparation au reclassement prévu à l’article 2, alinéa 1 de la convention précitée est modifié ainsi qu’il suit, les autres dispositions de la convention étant inchangées.

Article 2 – Terme de la période de préparation au reclassement

Au vu *du ou des congé(s)* *(à adapter en fonction de la situation de l’agent)* dont a bénéficié M. ……., la période de préparation au reclassement est prolongée jusqu’à la date du ……. inclus *(indiquer la date de fin).*

***Hypothèse n° 4 :***

*À utiliser si l’agent a formulé une demande de reclassement et que celui-ci n’a pu intervenir au terme de l’année de période de préparation au reclassement, l’agent est maintenu en position d’activité pour une durée maximale de 3 mois.*

Vu la demande de reclassement formulée par M…………… en date du ………… *(à compléter)*

Vu l’arrêté de maintien en position d’activité dans le cadre d’une demande de reclassement à l’issue d’une période de préparation au reclassement en date du ………. *(à compléter)*

**Article 1 – Objet du présent avenant**

Le terme de la période de préparation au reclassement prévu à l’article 2, alinéa 1 de la convention précitée est modifié ainsi qu’il suit, les autres dispositions de la convention étant inchangées.

**Article 2 - Prolongation de la période de préparation au reclassement**

Au vu de sa demande de reclassement, la période de préparation au reclassement de M………… dont le terme était fixé au …………….*(date de fin de la période de préparation au reclassement même si reportée du fait d’un congé pour raison de santé, en CITIS, en congé de maternité ou bénéficie de l’un des congés liés aux charges parentales prévus aux articles L.631-6 à L.631-9 du code général de la fonction publique [congé de naissance, congé pour l’arrivée d’un enfant en vue de son adoption, congé d’adoption, congé de paternité et d’accueil de l’enfant])* est prolongée d’une durée de trois mois, soit jusqu’au …………. Inclus.

En cas de reclassement du fonctionnaire au cours de cette période, la convention initiale ainsi que ses avenants, le cas échéant, prendront fin de plein droit à la date du reclassement.

***Hypothèse n°5 :***

*À utiliser si les parties, d’un commun accord, souhaitent mettre un terme à la période de préparation au reclassement. Cette hypothèse devrait être exceptionnelle compte tenu de l’objectif de la PPR et des prestations probablement déjà engagées :*

Considérant l’accord conjoint des trois parties en date du *… (à compléter),* de mettre un terme de manière anticipée à la période de préparation au reclassement,

Il est en conséquence convenu de préciser par avenant ce qui suit :

**Article 1 – Terme anticipé de la période de préparation au reclassement**

Le terme de la période de préparation au reclassement prévu à l’article 2 de la convention précitée est modifié.

Il est mis fin, de manière anticipée et par commun accord des trois parties prenantes, à la période de préparation au reclassement de M………… à compter du ……….. *(Indiquer la date de fin).*

Le présent avenant est établi en trois exemplaires originaux [chaque exemplaire doit revêtir les trois signatures originales, c’est-à-dire une signature manuscrite ou une signature électronique mais **en aucun cas une version scannée des signatures** qui n’a aucune valeur juridique] dont un pour chacune des parties.

(*le cas échéant, pour les fonctionnaires intercommunaux*) Le présent avenant sera transmis aux autres employeurs du fonctionnaire non signataires de celui-ci.

(*le cas échéant, pour les fonctionnaires effectuant un stage et/ou une mise en situation hors collectivité*) Le présent avenant sera transmis à la structure d’accueil du fonctionnaire, pour information et signature.

À … (*préciser le lieu*) À Sainte Foy-lès-Lyon

Le … (*préciser la date*) Le

Le Maire *(ou Président)*, Le Président,

 Philippe LOCATELLI

Le fonctionnaire, Monsieur / Madame … *(à compléter)*,

À … (*préciser le lieu*)

Le … (*préciser la date*)

***(À insérer uniquement, en cas de stage et/ou mise en situation hors collectivité)***

Vu par la structure d’accueil le …. *(préciser la date)*

Le Maire *(ou Président ou l’autorité concernée)*,

Prénom NOM *(à compléter)*